

1. Informations générales

Dénomination : Commission du Service Migration
Département : Œcuménisme – Terre Nouvelle - Migration
Composition :

Lien hiérarchique : CSJ et par le chef du dicastère qui siège à la commission.

Raison d'être : Elle est définie ainsi à travers ces 3 axes :

- a. Promouvoir les 7 principes de politique migratoire formulés par le Conseil synodal au sein des paroisses et autres lieux d'Eglise de l'arrondissement ;
- b. Développer les contacts avec les paroisses et la population migrante de l'arrondissement, prêter une oreille attentive à leurs soucis et les mettre en relation avec les différents lieux susceptibles de leur venir en aide ;
- c. Favoriser le dialogue et la rencontre entre populations migrantes et résidentes sur le territoire de l'arrondissement par des moyens appropriés, en complémentarité avec l'action menée par d'autres organismes actifs dans ce domaine.

2. Fonctions et activités principales

Fonctions	Activités principales
a) Soutien à la responsable	Soutenir la mise en place stratégique et opérationnelle de projets. Veiller au bon équilibre des activités de l'animatrice dans les 3 axes mentionnés. En définir les accents principaux compte tenu du poste à 30 %. Evaluer et identifier les ressources et compétences nécessaires au bon déroulement des tâches ministérielles. Encourager les membres de la commission qui le peuvent à soutenir directement ou indirectement la responsable sur le terrain.
b) Relais	Concevoir et proposer en commission, avec la responsable, des projets d'animation sur la base de besoins identifiés dans les régions de l'arrondissement. Traiter en commission les demandes d'animation et de soutien de l'animatrice, sous réserve de la remarque sous « compétences financières ». Fonctionner comme relais entre le service migration et les partenaires dans l'arrondissement (paroisses, autorités locales, autres organisations favorables à l'intégration). Faciliter, voire créer les contacts utiles au bon déroulement du travail ministériel au sein de l'arrondissement, par exemple par la création d'une « plateforme migration » favorisant les échanges d'information et le réseautage de bénévoles actifs dans le domaine de la migration.
c) Administration :	Rédiger le rapport annuel et le budget à soumettre au CSJ.
d) Compétence	La responsable et la présidente sont compétentes pour des dépenses

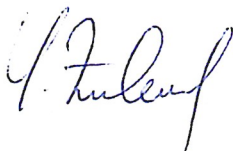
financière : correspondant annuellement au 1/10^e de la somme « frais d'animation ». Les dépenses plus élevées sont soumises à la commission.
La commission peut soutenir les activités d'autres personnes ou associations qui agissent en faveur de la dignité des migrants.

3. Organisation

La commission se constitue elle-même :

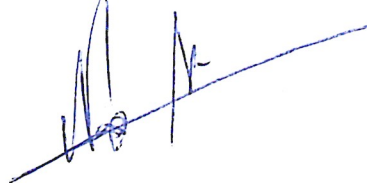
- Les membres sont choisis en fonction de leur implication et/ou de leur expérience notamment dans le domaine de la migration. Veiller à ce que les régions de l'arrondissement y soient équitablement représentées par les membres qui la composent ; ceux-ci sont nommés par le CSJ.
- La commission peut s'adjoindre l'aide de personnes extérieures si nécessaire ; celles-ci participent aux séances comme invitées avec voix consultative.

Présidente
Commission du Service Migration



Sylviane Zulauf Catalfamo

Responsable département
Œcuménisme – Terre Nouvelle - Migration



Nadine Manson

Bienne, le 1er septembre 2022
